

FICHE ACTION

17 b3 – Rencontres sport partagé



Action N°17 b3	Répondre aux attentes des publics éloignés de la pratique Le public en situation de handicap physique/moteur – les rencontres sport partagé		
Catégorie concernée	Ligue, comités et clubs et les licenciés des clubs et les personnes non licenciées		
Objectif stratégique à atteindre	- Identifier les structures proposant une activité Handicap physique/moteur - Former à l'encadrement des personnes en situation de Handicap physique/moteur - Augmenter le nombre des clubs proposant une activité Handicap physique/moteur - Augmenter le nombre de licenciés en situation de handicap - Permettre à toutes les personnes de pratiquer notre activité en profitant des dispositifs fédéraux		
Objectif opérationnel	- Recenser les clubs proposant une activité sport adapté (appel – mail – enquête) - Rencontrer les clubs et les structures médico-sociales de proximité afin de créer des partenariats - Former les référents de bassin au sport handicap - Mettre en place des journées sport partagé		
Description de l'action	Lors d'un moment identifié par une structure fédérale (club, comité ou ligue), il s'agira d'inviter des scolaires et des structures médico-sociales en un même lieu. Plusieurs scénarios peuvent être prévus : - Les enfants valides prendraient à charge les enfants en situation de handicap sur des ateliers puis, ils joueraient ensemble sur des matches adaptés. - Des éducateurs mettent en place des ateliers durant lesquels les enfants valides et les enfants en situation de handicap s'entraînent ensemble. La finalité pourrait être de constituer des duos afin de faire s'affronter un duo (valide-non valide) contre un autre duo (valide-non valide)		
Qui va réaliser l'action	Les clubs (bénévoles, dirigeants encadrants) , les comités (élu(s) - chargé de développement) , la ligue (élu(s) membre(s) ETR)		
Les partenaires	La fédération, la ligue, les comités, le Conseil départemental, régional, les collectivités , les sponsors		
Début de l'action	Septembre 2020		
Les étapes successives de l'action	Quand	Comment	Qui
Par bassin réunir l'équipe projet et préparer un échéancier	Juin 2020	Réunion	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Prise de contact avec les clubs et les structures médico-sociales	Septembre/octobre 2020	Téléphone / mail	Le responsable du bassin
Signature de convention	De septembre à octobre 2020	Réunion	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Mise en œuvre de l'action	D'octobre 2020 à mai 2021	En réalisant l'animation dans le club	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Bilan intermédiaire	Février 2021	Réunion	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Finalisation de l'opération Présentation du bilan	Mai 2021	Réunion de travail	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Reconduite des conventions	Mai / juin 2021	Appel / rendez-vous / mail	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Objectifs et critères de réalisation - Nombre de structures médico-sociales participant à l'événement - Nombre de structures scolaires participant à l'événement - Nombre de personnes passées par l'action - Nombre de licences prise - Nombre de clubs proposant ce type d'action			
Objectif quantitatif		- 10 % des clubs proposant ce type d'action (13 clubs) - 400 personnes participent à l'action - 40 licences grâce à ce type d'action - 2 structures différentes par action	
Evaluation bilan			
Action complémentaire			